



## Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,  
Développement Durable,  
Environnement,  
Biodiversité,  
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,  
Infrastructures,  
Risques Naturels,  
Risques Technologiques,  
Equipeement, Logement,

Urbanisme,  
Aménagement du Territoire,  
Solidarité entre les  
Territoires,  
Renouvellement Urbain, Mer

## CHSCT Ministériel

# Décrypt-inFO

## Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel du 11 octobre 2022

*Retrouve la déclaration préalable de Force Ouvrière en fin de document*

### En résumé

Un CHSCT-M convoqué dans un contexte social de crise pour les agents du pôle ministériel entre inflation galopante et pénurie de carburants. À l'ordre du jour de ce CHSCT-M :

- Tableau de suivi des accidents graves, mortels et suicides (pour information) ;
- Point sobriété énergétique (pour information) ;
- Présentation du rapport des médecins du travail, septembre 2022 (pour information) ;
- Présentation des conclusions des travaux portant sur la prévention des RPS dans le cadre des transformations (pour information).

### Pour aller plus loin :

### Accidents

Face à la situation très préoccupante constatée ces derniers mois, avec la survenance d'accidents graves et mortels, FO réaffirme encore que la question des effectifs et des moyens ne saurait être découplée du sujet de la sécurité des agents.

Par ailleurs, FO souligne :

- La nécessité de faire évoluer la connaissance de l'accidentalité par la remontée également des informations concernant les accidents et **les incidents** (exemple concernant les chantiers ouverts à la circulation : pénétration d'un automobiliste dans une zone balisée) ;
- La nécessité de faire réaliser les dispositifs d'écoute (diffusing ou débriefing) suite à des accidents par des professionnels et non par l'encadrement qui n'est pas formé et qui doit pouvoir également bénéficier de tels dispositifs ;
- Une nouvelle alerte pour que les agents de nos ministères (en particulier en exploitation) puissent bénéficier du nouveau statut de mort au service de la République.

Force Ouvrière reconnaît le travail difficile des cadres lors de ces accidents dont la prise en charge s'améliorent à certains endroits. Nous réaffirmons que la hiérarchie doit être accompagnée par un réseau de professionnels externes au service et compétents dans le domaine.

Force Ouvrière salue le travail des médias qui ont relayé la campagne de communication autour de la sécurité des agents des services routiers, notamment les médias nationaux qui en ont décuplé la portée. La prochaine campagne annuelle gagnerait à mettre en avant les sanctions encourues (comme pour la conduite sous emprise alcoolique) pour que les automobilistes soient conscients de ce qu'ils encourent.

## Sobriété énergétique (subie?)



« Sobriété énergétique » : ses conséquences financières pour les salariés et leurs conditions de travail : la FEETS-FO porte ses revendications [ICI](#) (plate-forme remise en mains propres au ministre Béchu lors de la rencontre bilatérale du 6 septembre 2022).

Concernant le ministère, FO s'oppose à toute dégradation des conditions de travail ou au report de la charge financière sur les agents : non au télétravail imposé !

Les hauts représentants du ministère ont présenté un plan où l'on repart à zéro. Il est question de savoir « combien consomment les ascenseurs » et s'il est normal après 10 ans de devoir rénover la Tour Séquoia qui « beaucoup de gens l'ignorent mais n'est pas neuve (sic) », après avoir fermé l'ENTE, après avoir paupérisé les laboratoires du Cerema, après avoir imposé l'étalement du

remboursement de l'année de décalage des ISS sur 6 ans sans prise en compte de l'inflation pour l'ensemble des agents des corps techniques, l'administration constate que le « Roi est nu ». L'administration assume en expliquant que ces petits gestes sont tout autant voire plus importants que la science technique. D'ailleurs une « boîte à idées » a été ouverte pour recueillir les petits gestes que les bonnes volontés ont mises en œuvre dans leur bureau ... avis aux amateurs ! Le SG a mis en avant sa contribution : il a rendu son imprimante personnelle et imprime désormais sur le copieur du service... Pour les agents, cette simple initiative leur a été imposée depuis plus d'une dizaine d'années...

D'autres employeurs réagissent et proposent des contrats attractifs pour les experts en immobilier et débauchent les agents du ministère de l'Écologie... tant que le vivier de connaissance et de savoir existe encore.

## Rapport des médecins du travail

En premier lieu, Force Ouvrière apporte son soutien aux nombreux médecins et personnels composant les services de médecine de prévention du pôle ministériel. Ils sont durement frappés par les politiques d'austérité et d'externalisation qui remettent directement en cause le cœur de leur mission : la protection de la vie. Nous citons ici leurs mots qui décrivent leur situation :

« Nous ne pouvons finir ce préambule sans parler de la situation particulière du réseau des médecins du travail. Ce réseau a fortement évolué depuis 2018. La démographie des médecins sous contrat s'est effondrée. En effet, en 2022, le réseau n'en compte plus que 23. Son profil s'en est trouvé considérablement modifié. La majorité des médecins intervenant au ministère sont salariés de services interentreprises, de centres de gestion, d'associations...

Alors que ces derniers participent peu à la vie du réseau, la volonté des médecins contractuels de maintenir la vitalité du réseau demeure. La crise COVID a démontré la nécessité de ce travail collaboratif et l'intérêt d'échanges sur nos pratiques professionnelles à la fois pour les médecins, mais aussi pour les agents et la hiérarchie. [...] Compte tenu du faible effectif, le recours au volontariat a permis de doter chaque région, ou, le cas échéant, chaque inter-région, d'un coordonnateur. [...]

Moins de médecin ... mais aussi moins de consultation par agent ... donc, au final moins d'information pour décrire l'état sanitaire du ministère dans les prochaines années. Les visites médicales qui étaient annuelles ont lieu désormais tous les 5 ans : que cherche à cacher ou ne pas voir l'administration ?

Sur le fond, le périmètre du rapport inclut les DREAL, les DDT/DDTM, les DIR et les DIRM. L'administration centrale est exclue de cette analyse par manque de données pluriannuelles, on espère qu'elle figurera sur le prochain.

On constate que beaucoup de maux sont communs aux services et que ce rapport amènera des réponses dans les années avenir.

Force Ouvrière constate avec ces bilans que les risques psycho-sociaux ne diminuent pas d'années en années ; en effet, le ministère traite les conséquences, et non les causes des risques professionnels.

La réduction permanente des effectifs, des réformes continues conduites sans étude préalable et sans objectif explicite, sans prise en compte des retours d'expériences le cas échéant, les surcharges de travail régulières, l'abandon ou transfert des missions,... : tout cela enlève du sens au travail des agents et les conduit à se dévaloriser. Les numéros verts dont on fait la promotion en bout de chaîne ne peuvent changer la donne.

Le SG nous apprend une stabilisation des effectifs pour les prochaines années. A suivre de près...

Par ailleurs, le gouvernement parle dans son actualité des mesures de sobriété pour faire face au froid. Nous saluons la qualité des informations contenues dans ce rapport des médecins de prévention

concernant la lutte contre les conséquences de la hausse des températures. Les mesurettees que sont les adaptations des horaires de travail à la chaleur arrivent bien souvent trop tard quand la canicule est installée et que les corps sont déjà fatigués ; et elles seront malheureusement inefficaces face à la multiplication des épisodes caniculaires qui n'auront plus rien d'exceptionnel.

Enfin Force Ouvrière demande qu'un volet « âge » soit spécifiquement étudié dans le prochain rapport. L'âge moyen en hausse des agents, notamment des agents d'exploitation, ne doit pas conduire à une augmentation collective ou individuelle des risques professionnels.



## Prévention des RPS

Le ministère s'est fait accompagné par un cabinet de conseil pour établir des « **repères méthodologiques** » visant à réduire les RPS auxquels sont soumis les personnels lors d'une « **transformation** ». Si cette novlangue prête à sourire, c'est jaune, hélas.

Le cercle vicieux de la transformation, les agents le connaissent par cœur :

→ *baisse d'effectif* → *incapacité du service à assurer ses missions* →  
→ « *Transformation* » du service pour assurer les missions ou les réduire, voire les supprimer ou les confier à des tiers → *nouvelle baisse d'effectif*

Le cabinet de conseil liste lui-même dans les premières pages de son rapport les pré-requis de la « réussite » d'une « transformation ». Tout agent ayant subi une « transformation » de son service constatera par lui-même combien ils sont éloignés de la réalité imposée par les lois de finances, la RGPP, la MAP, PPCR, etc.

Les principaux facteurs de réussite sont ici répertoriés, autour de plusieurs idées fortes :

- Le changement doit être incarné, et porteur de sens ;
- La concertation des partenaires sociaux est essentielle ;
- La participation des parties prenantes doit être favorisée ;
- La communication aux agents doit être au cœur de la démarche ainsi que la communication à tous les échelons ;
- Les managers, par leur proximité avec les agents, ont un rôle important à jouer ;
- La temporalité du projet doit être également prise en compte ;
- L'évaluation de l'impact de la transformation doit être effectuée dans le cadre de l'étude d'impact associée aux mesures de prévention adaptées.

## La déclaration préalable de Force Ouvrière

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-M,

En premier lieu, la Fédération FORCE OUVRIÈRE de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services apporte tout son soutien aux agents accidentés, morts en services ou qui se sont donnés la mort ainsi qu'à leurs proches et leurs collègues. Nous appelons le gouvernement à un sursaut en arrêtant la suppression des postes et en engageant des politiques de sécurisation des missions de l'ensemble des agents publics - notamment dans les services d'exploitation - et de nécessaire prise en compte du mal-être qui semble affecter de plus de plus de fonctionnaires.

Concernant le réseau routier, du 15 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2022 s'est déroulée la campagne nationale de sensibilisation contre les incivilités commises envers les agents des DIR. Cette année, cette campagne a été reprise par des médias de niveau national. Cela ne doit pas nous amener à nous en satisfaire, car chaque période amène ses dangers : rappelons-nous du collègue mort en viabilité hivernale. Qu'attend le gouvernement pour faire de la publicité sur le corridor de sécurité sur l'ensemble du territoire ? Combien d'automobilistes savent de quoi nous parlons ? Nous demandons que les mêmes moyens soient mis sur la communication, la prévention et la reconnaissance des agents victimes, au même titre que lorsqu'il s'agit d'agents d'autres ministères.

Concernant le réseau routier toujours, l'impact des transformations à venir – comme souligné par les médecins de prévention du pôle ministériel dans leur rapport annuel – est source d'inquiétudes pour les fonctionnaires. La date butoir des vœux de reprise du réseau national non concédé à la carte par les régions et départements est dépassée. Les agents sont en attente d'informations. Nous demandons qu'il y ait des échanges réguliers avec le Ministère sur les décisions prises, ainsi qu'un suivi sérieux des risques psycho-sociaux auxquels les agents sont soumis du fait de ces réformes.

Concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour du présent CHSCT-M, le gouvernement a dévoilé son plan de sobriété énergétique le 6 octobre. Ce plan impacte directement le quotidien des salariés et des agents publics.

Force est de constater que beaucoup de mesures « gadgets » ou encore contraires aux intérêts des salariés sont imposées en dehors de toute concertation.

Par exemple, la limitation de la vitesse de déplacement sur les trajets professionnels à 110 km/h est d'une utilité limitée. D'ores-et-déjà, en raison de la limitation des moyens de fonctionnement au sein du ministère de la transition écologique, les trajets par autoroute sont généralement déconseillés voire interdits. Pire, les fermetures ou reconfigurations d'implantations territoriales des services de l'État, décidées sous le dogme de la réduction des effectifs ou de la réforme territoriale, ont imposé à de nombreux d'agents de parcourir des distances de plusieurs centaines de kilomètres pour exercer leurs missions. À l'époque, leurs conditions de travail au même titre que l'impact pour le climat ne figuraient pas au rayon des préoccupations.

Toujours pour les agents publics, favoriser le télétravail transférerait les charges d'un chauffage collectif vers les charges de chauffage et autres consommations énergétiques individuelles, ce qui est un non-sens énergétique d'autant qu'aucune étude n'existe permettant de prouver qu'un jour de fermeture économiserait de l'énergie pour le patrimoine de l'État ... ou en consommerait plus au regard de l'inertie thermique des bâtiments. À ce sujet, l'augmentation de l'indemnité télétravail de 15 %, soit 38 centimes, est indécente.

Par ailleurs, annoncée le 6 octobre, la fermeture de l'administration centrale du ministère de la transition écologique le 31/10 avant même la consultation des institutions représentatives du personnel n'est pas admissible. En imposant au dernier moment aux agents de prendre des jours de repos, l'administration déstabilise l'organisation personnelle de nombreux agents, transforme pour d'autres cette journée en télétravail dissimulé, tout en rémunérant au rabais les agents qui seraient d'astreinte ce jour-là. Force Ouvrière demande la mise en veille de l'ensemble des outils informatiques du ministère, les jours de fermetures imposés afin de lutter contre le travail imposé et non rémunéré. Le droit à la déconnexion n'est pas une option, sans compter les réelles économies d'énergie permises par cette mesure de sobriété informatique.

Sur cette question de "sobriété", dont l'urgence découle aussi de l'imprévision de l'État (notamment en raison de l'abandon de la compétence gestion des bâtiments), la Fédération FORCE OUVRIÈRE de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services ne saurait accepter plus de charges, d'obligations ou de contraintes pour les salariés, ni de dégradation de leurs conditions de travail, mais revendique des droits nouveaux tels que la possibilité de bénéficier de mesures concrètes comme la semaine de 4 jours et de bien d'autres déjà exprimées dans le cahier de revendications de la FEETS-FO.

Nous proposons enfin que les activités réalisées sur les sites administratifs en dehors des horaires en journée soit limitées à leur strict minimum. En plus de l'impact social du travail en horaires décalés sur les salariés et leurs familles, celui-ci revêt un coût écologique et économique de plus en plus insupportable : chauffage, éclairage ... Il existe des mesures simples comme l'interdiction des missions d'entretien courant des locaux en horaires de nuit.



**Tes représentants FO au CHSCT-M :**

Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF  
Silvio COMINOTO, DIR-Nord  
Laurent BEAUFILS, DREAL NA  
Elsa ALEXANDRE SG, CEA  
Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 63  
Dominique MOUTAUD, DIR-CO